



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

REGLEMENT NUMERO 206-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement numéro 206-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 9^e jour de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Marie-Catherine Hamel
Adjointe à la direction générale et
greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Catherine Hamel, adjointe à la direction générale et greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 9 décembre 2024 entre 16h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 décembre 2024

Marie-Catherine Hamel
Adjointe à la direction générale et
greffière adjointe